

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES**  
**20 JANVIER 2016**

L'an deux mille seize, le vingt janvier à vingt heures minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Martial Pinon, Marie-Claude Garreau, Raymond Lamy, Daniel Bruand, Michel Chevallier, Martine Dieudonné de Carfort, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Blanchet, Eric Gallois, Dominique Lecoer.

Absents excusés : Sylvie Hamard et Gérard Billault.  
Sylvie Hamard a donné son pouvoir à Stéphane Hamon.

Date de convocation : 11 janvier 2016

Date d'affichage : 18 décembre 2015

Madame Orane Blanchet a été nommée secrétaire de séance.

**N°001/2016**  
**TARIFS 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote les tarifs suivants à compter du **1<sup>er</sup> avril 2016**
  - Concessions au cimetière (cinquantenaire renouvelable) : 200 €
  - Concessions au columbarium :
    - 15 ans : 605 €
    - 30 ans : 1.210 €
  - Salle des fêtes :
    - Habitants de Chuelles : 230 €
    - Habitants des autres communes : 330 €
    - Location de la vaisselle : 70 €
    - Associations des autres communes : 80 €.

**N°002/2016**  
**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**  
**PARTICIPATION DES COMMUNES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de résultat de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Chuelles de juillet 2015.

Une participation de 97,07 euros par enfant sera demandée à chaque commune du regroupement scolaire comme convenu lors de la création du Centre de Loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en recouvrement les sommes dues pour chaque commune concernée soit :
  - Saint Firmin des Bois : 194,14 €
  - La Selle en Hermoy : 1.261,91 €.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES**  
**20 JANVIER 2016**

**N°003/2016**  
**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**  
**PERSONNEL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de reconduire pour cette année l'ouverture de l'accueil de Loisirs sans Hébergement.
- Il fonctionnera du 07 juillet au 29 juillet 2015 inclus, à la journée de 9 heures à 17 heures pour les enfants âgés de 3 ans (scolarisés en septembre 2015) à 14 ans inclus.
- Recrute un directeur de centre
- S'engage à recruter un animateur par groupe de 8 enfants pour les 3 à - 6 ans et un animateur par groupe de 12 enfants pour les 6 à 14 ans.
- Adopte le barème de rémunération suivant :
  - Directeur titulaire du BAFD SMIC + 30 %
  - Directeur stagiaire BAFD SMIC + 20 %
  - Animateur titulaire du BAFA SMIC + 10 %
  - Animateur stagiaire BAFA SMIC + 5 %
  - Animateur sans qualification SMIC
- La rémunération sera effectuée à la vacation (8 heures/jour). Deux vacations supplémentaires seront versées pour la journée de préparation et de fermeture de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement.
- L'indemnité pour l'accueil des enfants matin et soir est fixée à 4,57 €.
- L'indemnité pour nuit de camping est fixée à 4,57 € la nuit de camping.

Les crédits seront pris à l'article 6413 du budget primitif 2016.

**N°004/2016**  
**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**  
**TARIFS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement du mois de Juillet 2016. Ils s'établissent comme suit :

Libellés	du 07 au 08 juillet	du 11 au 15 juillet	du 18 au 22 juillet	du 25 juillet au 29 juillet
Enfant du regroupement de 3 ans à 11 ans inclus	32.80 €	65.60 €	82.00 €	82.00 €
Enfant du regroupement de 12 ans à 14 ans inclus	42.80 €	85.60 €	107.00 €	107.00 €
Enfant extérieur au regroupement de 3 ans à 11 ans inclus	42.80 €	85.60 €	107.00 €	107.00 €
Enfant extérieur au regroupement de 12 ans à 14 ans inclus	53.60 €	107.20 €	134.00 €	134.00 €

- La somme de 15 €/jour de camping sera demandée en supplément
- Approuve le tarif de garderie suivant :
- De 7 heures 30 à 09 heures : 1 €/enfant
- De 17 heures à 18 heures : 1 €/enfant
- Pour la facturation le barème suivant, en fonction du quotient familial sera appliqué :
  - QF < 200 € : 13,00 €
  - QF de 200 € à 265 € : 17 €
  - QF de 266 € à 330 € : 19 €
  - QF de 331 € à 400 € : 26 €
  - QF de 401 € à 465 € : 30 €
  - QF de 466 € à 500 € : 33 €
  - QF de 501 € à 565 € : 37 €
  - QF de 566 € à 600 € : 39 €
  - QF de 601 € à 656 € : 43 €

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES**  
**20 JANVIER 2016**

**N°005/2016**

**TRAVAUX SALLE POLYVALENTE - Modifie la délibération n°76/2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux à effectuer à la salle polyvalente. Ce projet réalisé par le service public local INGENOV 45 consiste à mettre aux normes la salle polyvalente conformément aux prescriptions de la commission de sécurité, apporter des améliorations au bâtiment et effectuer des travaux d'accessibilité.

Le devis estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 110.000 € H.T. Ce projet peut être financé par la dotation d'équipement des territoires ruraux et par une subvention auprès d'un parlementaire (enveloppe parlementaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le programme fonctionnel présenté par INGENOV 45
- Inscrit ces travaux au budget primitif 2016, sous réserve d'obtention des différentes subventions
- Demande l'inscription du projet au programme de la DETR 2016
- Sollicite une subvention, au titre de l'enveloppe parlementaire auprès de M. Sueur Jean-Pierre, Sénateur du Loiret
- Etablit le plan de financement comme suit :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>%</b>
Travaux	110 000.00 €	100
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>110 000.00 €</b>	
<b>Ressources</b>		
D.E.T.R.	55 000.00 €	50
Enveloppe parlementaire	5 000.00 €	4,55
Autofinancement	50 000.00 €	45,45
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>110 000.00 €</b>	

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

**N°006/2016**  
**EMPLOI D'AVENIR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de recruter un emploi d'avenir dans notre collectivité territoriale.

Cet emploi, aidé par l'Etat à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC, permettrait à un jeune, entre 16 et 25 ans, en recherche d'emploi d'accéder à un premier emploi.

Pour cet emploi nous serions secondés par Pôle emploi ou la Mission locale du Montargois-Giennois.

Lors de la précédente réunion, Monsieur le Maire avait demandé aux conseillers de répertorier les travaux susceptibles d'être confiés à une personne sous contrat d'emploi d'avenir.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur l'opportunité de créer cet emploi d'avenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de contacter la Mission locale du Montargois-Giennois, par 13 voix pour et 1 abstention
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES  
20 JANVIER 2016**

**N°007/2016**

**TRAVAUX DE BUSAGE A LA CAROTTERIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le courrier de M. et de Mme XXXX demandant :

- la réalisation de travaux d'aménagement du fossé (pose de buses) pour permettre le stationnement d'un véhicule de secours incendie
- le remplissage en eau de la citerne incendie située sur leur propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour l'aménagement du fossé pour permettre le stationnement d'un véhicule de secours incendie
- Refuse de prendre en charge le remplissage en eau de la citerne.

**N°008/2016**

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE CHATEAU-RENARD**

Monsieur le Maire expose la situation suivante :

Par délibération en date du 26 octobre 2009 le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune de Chuelles à la Communauté de Communes de CHATEAU-RENARD (CCCR) créée par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2009. Plusieurs modifications de statuts ont été faites depuis cette création.

Sur une proposition formulée par le Président de la CCCR, le conseil communautaire s'est réuni le 21 décembre 2015 et a approuvé le projet de modification des statuts mis à jour de la CCCR comprenant :

1. L'ajout à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2009 de création de la Communauté de Communes de Château-Renard : « à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les communes de DOUCHY et de MONTCORBON sont remplacées par la commune nouvelle de DOUCHY-MONTCORBON au sein de la CCCR »
2. L'ajout à l'article VII - ACTION SOCIALE - Santé : « la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Saint Germain des Prés et, construction ou aménagement de pôle de santé rattachés à cette MSP ».

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de Chuelles

- D'adopter la modification des statuts proposée et votée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 21 décembre 2015 et exposée ci-dessus
- De demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la CCCR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte la modification des statuts proposée et votée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 21 décembre 2015 et exposée ci-dessus
- Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la CCCR
- Précise que la présente délibération sera transmise aux services préfectoraux du Loiret, à la trésorerie de Courtenay, aux neuf communes membres de la CCCR ainsi qu'à la CCCR.

**TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2016**

Monsieur le Maire demande aux conseillers les différents matériels à acquérir et les différents travaux à effectuer en 2016.

Acquisitions : épandeur à sel, vidéoprojecteur, sono pour la salle polyvalente, plaque vibrante, décorations lumineuses.

Travaux : chemin piétonnier reliant le Moulin à Vent au bourg de Chuelles, trottoirs Rue de Châteaurenard, réparation voirie (Chemin du Clos Rousseau, Route de Montcorbon entre la Quellerie et les Pages, la Chesnée, la Boulassière), remise en état de l'éclairage public (sur 5 ans), numérotation des hameaux, réparation de l'abri du terrain de boules, travaux de défense incendie aux Argentats, pose de buses sur une partie du fossé de la Carotterie.

Des devis seront demandés et examinés par la commission des finances avant le vote du budget primitif 2016.

Orane Blanchet demande si nous pouvons étudier la faisabilité d'un chemin piétonnier reliant le Marchais de la Vaisselle au Clos Rousseau.

**QUESTIONS DIVERSES**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHUELLES**  
**20 JANVIER 2016**

**Animation du 14.07**

Le Conseil Municipal décide de changer d'animation musicale et retient la prestation musicale déambulatoire de « Pocket Brass Band » pour l'animation du 14 juillet 2016.

**Courrier**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier nous faisant part des problèmes de circulation Rue de Château-Renard. Le problème invoqué nous préoccupe depuis de nombreuses années, diverses solutions ont été envisagées par les services de l'Équipement mais la configuration des lieux ne nous permet pas de réaliser ces travaux.

**TOUR DE TABLE**

**Roland Vonnet**

- Présente la réflexion sur le regroupement des offices de tourisme de Courtenay et Château-Renard.

**Daniel Bruand**

- Donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat des Eaux de la Cléry et du Betz. Le remplacement des canalisations en plomb s'élève à la somme de 312.000 € H.T.

**Eric Gallois**

- Demande des affiches à déposer chez les habitants des hameaux retenus pour l'installation de jachères.